

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 09 DECEMBRE 2010



Délibération n°2010-12-03 : Contribution du Conseil municipal de Palaiseau aux débats publics sur l'avenir des transports en Ile-de-France

Nombre de Conseillers
en exercice : 35

Présents et
représentés : 35

L'an deux mil dix le neuf décembre à vingt et une heures vingt le Conseil Municipal dûment convoqué par M. le Député-Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. LAMY, Député-Maire

Date de convocation :

3 décembre 2010

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. LAMY, Député-Maire, Mme ROBILLARD, M. MANTOAN, M. ROUYER, Mme PINNA, M. PERRAULT, Mme SAVAL, M. BODET, Mme DUCEUX, M. CARADEC, Adjoint, M. LAMBERT, Mme RIOU, M. DESCHAMPS, Mme LACHENAL, Mme DEVÉRITÉ-NICOLAS, M. DUBOIS-GUICHARD, Melle MANTOAN, Mme PIERREPONT, M. LEMER, Mme MARX, M. LOBÉ, Mme DUBOUÉ, M. LAPERSONNE, Mme CORNEAU, M. MAURICE, Mme CHENIAUX, M. PAILLET, M. POULAIN, M. HENRY, Mme CROZAT, Conseillers Municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : Mme DAGISTE (Pouvoir M. BODET), Adjointe, M. SADJI (Pouvoir M. DUBOIS-GUICHARD), M. VIDAL (Pouvoir M. PAILLET), Mme VITTECOQ (Pouvoir M. POULAIN), M. VIGOUROUX (Pouvoir Mme CHENIAUX), Conseillers Municipaux.

Mme ROBILLARD est nommée Secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Délibération n°2010-12-03 : Contribution du Conseil municipal de Palaiseau aux débats publics sur l'avenir des transports en Ile-de-France

Le Conseil municipal de Palaiseau, réuni en séance le jeudi 9 décembre 2010, souhaite prendre toute sa part aux débats publics menés par la Commission Nationale du Débat Public sur l'avenir des transports en commun en Île-de-France.

Le Conseil municipal de Palaiseau est favorable à une augmentation de l'offre de Transports collectifs en Région Île-de-France. Il souhaite que soient privilégiés les transports domicile/travail. Le projet de métro automatique, compte tenu de ses échéances lointaines, ne doit pas occulter les nécessaires investissements à réaliser à court et moyen termes, pour répondre aux difficultés de déplacements actuelles et à celles engendrées par le développement du territoire dans les dix années à venir. Par ailleurs, le Conseil municipal refuse toute idée de financement des transports collectifs par la valorisation du foncier, facteur de spéculation immobilière et de d'aménagements débridés.

Le Conseil municipal de Palaiseau souhaite prioritairement qu'une attention particulière soit accordée à court terme à l'amélioration des transports collectifs existants pour répondre aux besoins immédiats de nos habitants. Les efforts doivent porter au plus vite sur l'amélioration des infrastructures et les conditions de transport du RER B sur l'ensemble de la ligne avec une amélioration de la connexion Nord SNCF et Sud RATP. Un effort particulier doit être réalisé pour accélérer le programme de rénovation et d'acquisition de trains, pour fiabiliser la ligne, pour multiplier les systèmes d'information aux voyageurs, mais également pour étudier concrètement le percement d'un nouveau tunnel entre Châtelet et Gare-du-Nord. Le Conseil municipal demande que les autres projets de transports de proximité, notamment le plan transport de la CAPS voté à l'unanimité des élus, ne soient pas oubliés (finalisation du Tram-Train Massy-Evry et projet de SPTC Orly-Massy-Les Ulis) et qu'un effort particulier en faveur du RER C soit également prévu.

Le Conseil municipal de Palaiseau estime qu'afin de répondre aux enjeux territoriaux à court et moyen termes, le Site Propre de Transport en Commun (SPTC) entre Massy-Palaiseau et Saint-Quentin-en-Yvelines, doit absolument être livré comme prévu pour la fin 2013. Pour ce faire, l'Etat doit concrétiser véritablement son apport des 30 millions d'Euros qui lui incombent, indispensable complément des financements des collectivités locales (le Conseil régional et le Conseil général de l'Essonne ayant déjà apporté 10 millions chacun). Le SPTC devra évoluer dans les dix prochaines années en tramway qui devra être connecté aux réseaux ferrés Massy – Paris et Saint-Quentin-en-Yvelines – Paris. En effet, le tracé actuel du projet de la « ligne verte » du Grand Huit qui traverse le Plateau de Saclay ne correspond à pas aux besoins des habitants. Les études de trafic du projet de liaison Massy – Versailles du Grand Huit dénombrent entre 6 000 et 10 000 voyageurs par heure contre 35 000 pour le reste du tracé. Cela apparaît donc insuffisant pour justifier un mode de transport en commun lourd, sachant que ce tronçon, long de 36 km sur les 155 km prévus, dont la partie du tracé dans les Yvelines est encore imprécis, est d'un coût disproportionné (4,8 milliards d'euros pour 36 km).

Ainsi, le Conseil municipal de Palaiseau :

DEMANDE que la priorité des investissements soit donnée à l'amélioration des infrastructures existantes et tout particulièrement à celles qui auront un effet bénéfique rapide pour les usagers de la partie sud du RER B ;

DEMANDE que l'Etat, ainsi que les opérateurs que sont la SNCF, RFF et la RATP, s'engagent à la fois sur la contribution de 6 milliards pour le Plan de mobilisation, et sur les financements complémentaires indispensables pour le plan de rattrapage et de modernisation des RER ;

DEMANDE que des garanties soient rapidement apportées par l'Etat sur le financement du futur tronçon du SPTC reliant Massy-Palaiseau à Saint-Quentin-en-Yvelines ;

DEMANDE, compte tenu des échéances lointaines de réalisation du projet de métro automatique, que la liaison en Site Propre de Transport en Commun de Massy-Palaiseau à Saint-Quentin-en-Yvelines évolue dans les dix prochaines années, en liaison de type tramway (par exemple TZEN) ;

DEMANDE que l'offre de transport en commun et de circulations douces permettant la desserte du territoire soit renforcée sans délai et que l'Etat s'engage à en financer une partie en partenariat avec la CAPS, le Conseil général et le Conseil régional ;

DEMANDE que des moyens de rabattement vers les gares du projet Arc Express soient prévus ;

Enfin, le Conseil municipal de Palaiseau appelle à une mise en cohérence de l'ensemble des projets, dont le Grand Huit et Arc Express, par la recherche d'une cohérence globale du futur réseau structurant de l'Île-de-France en privilégiant les liaisons domicile/travail.

ADOpte PAR 29 VOIX POUR ET 6 VOIX CONTRE (Mme CHENIAUX en son nom et en celui de M. VIGOUROUX, M. PAILLET en son nom et en celui de M. VIDAL, M. POULAIN en son nom et en celui de Mme VITTECOQ)

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture le 16 DEC 2010 et de sa publication le 16 DEC 2010

Pour extrait conforme,
Palaiseau, le 9 décembre 2010

Le Député-maire



François LAMY